



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ONU

Question écrite n° 62703

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur les suites de la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (PMA). En effet, il ressort de cette conférence que, d'une part, le nombre de ces pays a presque doublé en vingt ans, passant de vingt-cinq à quarante-neuf. D'autre part, le développement social est l'un des indicateurs les plus frappants quand on compare la situation de ces pays à celle des pays développés. Ainsi, comme l'affirment depuis plusieurs années les grandes conférences des Nations unies, les pays riches doivent consentir un effort plus important pour favoriser l'éducation et la santé des populations. La France, qui a récemment mis en oeuvre des opérations multi-bilatérales avec différentes agences des Nations unies, semble partager cette idée. Elle a notamment reconnu le rôle fondamental des politiques de population pour agir efficacement sur les ressorts du développement en signant, le 4 septembre 1999, un accord général de partenariat avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP). Cet accord a débouché sur la mise en oeuvre de deux programmes concrets en faveur de la Côte-d'Ivoire et de Madagascar. Toutefois, cet accord prévoyait également la tenue de consultations locales entre le Gouvernement et le FNUAP, ainsi que des consultations locales dans un certain nombre de pays en voie de développement. En conséquence, il lui demande où en sont les opérations multi-bilatérales en cours ou à venir. Il souhaiterait également savoir si ces consultations France-FNUAP, qui permettraient d'inscrire durablement les politiques de populations au sein du dispositif français, sont programmées. Par ailleurs, la France a fait de l'éducation et de la santé de base deux piliers de son aide publique au développement. Il s'interroge sur la contradiction de ces objectifs et la déflation constante de l'assistance technique française. Dans le cadre de la réflexion en cours sur la réforme de l'assistance technique, il lui demande comment la France compte répondre aux besoins de ses partenaires, notamment les PMA d'Afrique subsaharienne, en termes de formation et d'affectation en zone rurale de leur personnel de santé et d'enseignement.

Texte de la réponse

Le gouvernement français a engagé une politique de rapprochement avec les organismes multilatéraux qui s'est notamment traduite par la négociation et la conclusion d'accords de coopération ou de partenariat renforcé avec le bureau international du travail (mai 1999), avec le fonds des Nations unies pour la population (septembre 1999), avec l'organisation mondiale de la santé (mai 2000), avec le programme des Nations unies pour le développement (juin 2000), avec l'organisation mondiale du commerce (octobre 2000). L'un des moyens concrets de cette coopération renforcée est la réalisation de projets de développement multi-bilatéraux, projets pour lesquels le montant total engagé est passé de 5 MF en 1998 à 50 MF pour l'exercice 2000. Concernant la coopération avec le FNUAP, les programmes avec la Côte d'Ivoire et Madagascar sont actuellement en cours d'exécution et donnent satisfaction malgré un léger retard dans le calendrier de mise en oeuvre. Un nouveau programme est en phase d'identification pour la Guinée et le Sénégal ; il pourrait déboucher sur une action conjointe au premier semestre 2002. Les contacts avec les représentations locales du FNUAP sont nombreux et permettent de coordonner nos interventions sur le terrain. Par ailleurs, la France participe activement aux

conseils d'administration de l'institution, ce qui permet de maintenir un dialogue régulier et de qualité avec les services centraux. Mme Thoraya A. Obaid, nouvelle directrice exécutive du FNUAP, sera en visite en France cet automne. Cette première visite dans notre pays (22 au 26 octobre prochain) permettra de faire le point sur les programmes en cours et d'envisager les axes prioritaires pour la poursuite de la coopération. La déflation de l'assistance technique est un processus qui avait été engagé depuis plusieurs années et qui arrive maintenant à son terme. Il est maintenant prévu de moderniser les modalités de gestion de cet instrument afin de pouvoir mieux répondre aux demandes de nos partenaires, notamment en termes de missions de courte durée. Les secteurs de la santé et de l'éducation représentent deux secteurs prioritaires en matière d'assistance technique. Cette priorité sera maintenue en particulier pour le soutien à la mise en oeuvre des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté définis par nos partenaires. Cette assistance technique a cessé depuis plusieurs années de faire de la substitution. Au contraire, elle s'inscrit dans des projets de développement avec des objectifs et des calendriers précis. L'appui à l'organisation des systèmes éducatifs ou de santé en zone rurale est l'un des objectifs récurrents de ces projets. Concernant l'affectation des personnels nationaux dans ces zones, il s'agit d'une décision locale que nous ne pouvons qu'encourager. La France essaye ainsi de favoriser une répartition efficace des moyens nationaux en mettant à la disposition des pays en développement des outils de pilotage et de planification de leurs politiques sociales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62703

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3608

Réponse publiée le : 27 août 2001, page 4872